

Séance publique du mercredi 24 juillet 2014
20 h 30

1. Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Le maire donne lecture au conseil de l'avis rendu le 23 juillet 2014 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), à la suite de la saisine du Préfet de région, préfet de l'Hérault du 26 juin 2014.

Il s'agissait de la question du déficit présumé des 2 BP 2014, budget principal et budget annexe M49.

La CRC, faisant suite à différents échanges, proposé des mesures correctives propres à rétablir l'équilibre réel des deux budgets.

Le conseil prend acte.

2. Vote des Budgets Primitifs M14 et M49 modifiés.

2.1 : BP 2014 – M14.

Les mesures correctives ont été apportées afin de rétablir l'équilibre réel du Budget Primitif 2014, tel que présenté dans le nouveau document.

Le maire précise que l'équilibre financier présente un solde positif de 21.218 €.

Section de Fonctionnement	Dépenses :	921.446,47€
	Recettes :	921.446,47€
Section d'Investissement :	Dépenses :	442.998,97€
	Recettes :	442.998,97€

Approbation unanime du conseil.

2.2 : BP 2014 – M49.

Selon les mêmes modalités que pour le Budget principal, les mesures correctives ont été apportées afin de rétablir l'équilibre réel du Budget Primitif 2014, tel que présenté dans le nouveau document.

Il est à noter que la section d'Exploitation est en suréquilibre de 7.497€ et que l'équilibre des opérations financières présente un solde positif de 16.551,92€.

Section d'Exploitation :	Dépenses :	130.259,65€
	Recettes :	137.756,65€
Section d'Investissement :	Dépenses :	110.723,99€
	Recettes :	110.723,99€

Approbation unanime du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
Henry SARRAZIN